Délibération n°230009

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jennifer RENAUDIN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI,

<u>Absents</u>: Jean-Marc NADAL (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Stéphanie ALVERNHE (pouvoir donné à Agnès BRU), Jean-Pierre TORAN (pouvoir donné à Gérard POUJADE), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Marie-Thérèse FRAYSSINET), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 07/02/2023 Date d'Affichage : le 07/02/2023

Date de mise en ligne de la délibération : le 15/02/2023

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions: 0
Présents : 13	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MYGALE FOOTBALL CLUB

Le Maire expose :

Le club de la Mygale Football demande une subvention exceptionnelle pour la relance du tournoi Jean-Pierre Cabièces.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 500 € au club de la Mygale Football pour aider à la relance du Tournoi Jean-Pierre Cabièces.
- DIT que cette subvention sera imputée à l'article 6745.

Certifié conforme au registre. Fait à LE SEQUESTRE, le 13 février 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

Le Maire, Gérard POUJADE

a secrétaire de séance, Agnès BRU

Bre